

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2023

Présents : Edouard Meunier, Raymond Combaz, Carole Fontaine, Stéphanie Mansord, Jacqueline Bieth, Karine Bouvier-Bangillon, Sylvie Duc, Didier Maccarinelli., Jean-Louis Joly, Sandra Lepoint, Elisabeth Bordet, Guillaume Bedhet, Romain de Saint Jores

Président : Edouard Meunier

Excusés : Nicolas Albrieux, Juliette Derimay représentée par Didier Maccarinelli

Secrétaire : Carole Fontaine

Informations générales :

Loi ZAN : Edouard Meunier rappelle le courrier adressé par le Président de la Région AURA à toutes les mairies (courrier transmis préalablement à tous les conseillers), expliquant pourquoi il avait décidé de ne pas engager la Région dans le dispositif Zéro Artificialisation Nette, jugeant l'article de cette loi « ruralicide » et menant « à une bureaucratie folle ». Cette loi demande à tout le territoire de diviser par deux la consommation d'espaces urbanisés entre 2021 et 2031, par rapport à la période 2011/2021. Pour des raisons de procédure administrative (nouveau STRADET à élaborer, révision de tous les SCOT, puis modifications de tous les PLU), cette loi ne pourra pas être appliquée avant 2028. Cette position a déclenché beaucoup de réactions, et la Préfète de Région vient d'adresser un courrier à toutes les mairies (courrier qui sera porté à connaissance des conseillers) justifiant la position de l'Etat. Au nom de cette loi, à court terme, la construction de maisons individuelles va devenir difficile, voire impossible, l'Etat souhaitant privilégier les habitats collectifs pour consommer moins de terrain et encourager la densification.

Routes Départementales : Le Département vient de nous informer que Monsieur Olivier Thévenet, vice-président délégué aux infrastructures, vient d'être nommé à la suite d'Auguste Picollet, démissionnaire.

Point sur les travaux en cours

Zone aqualudique ; Les travaux de génie civil ont commencé la semaine dernière. Une réunion a eu lieu ce jour pour planifier les interventions des différentes entreprises, l'objectif étant que cette offre aqualudique soit opérationnelle pour l'été prochain. A ce jour, deux subventions ont été obtenues (Etat 90 000 euros et Région 80 000 euros), la demande auprès du département est en cours.

Champ Marmot : Une rencontre a eu lieu début octobre avec des représentants du collectif « La Qualité de vie des Queigerains », qui a fait apparaître des interrogations de certains : nombre de logements trop importants, aspect visuel, liaison piétonne dangereuse, parkings insuffisants, demande de

désenclavement de la maison Gachet. Une réunion de travail avec le promoteur a eu lieu pour prendre en compte ces préoccupations, tout en se conformant aux contraintes d'urbanisme. Une réunion de présentation du projet auprès des membres du collectif est programmée avant la fin de l'année.

Programme d'accélération des énergies renouvelables.

Raymond Combaz présente la loi d'Accélération de Production des Energies Renouvelables (dite loi APER) de mars 2023. Il est demandé à toutes les communes de France de s'impliquer dans les 6 domaines possibles (solaire photovoltaïque au sol, solaire photovoltaïque sur bâti et parkings, réseau de chaleur et chaleur renouvelable (géothermie, bois énergie, solaire thermique, éolien, méthanisation, hydroélectricité), avec des aides potentielles. Sont concernés à la fois les collectivités et les privés. La commune est concernée par son réseau de chaleur (extension), et certains toits pour panneaux photovoltaïques (église, halle de l'aire de loisirs, bâtiment Tivoly).

En ce qui concerne le réseau de chaleur, un dossier va être élaboré par la commune pour la desserte des futurs logements de la résidence Agathine (ancien presbytère), de la zone de Champ Marmot, et des 2 ensembles collectifs existants (OPAC et SEM4V). Cette extension va permettre de doubler le nombre de logements desservis, la puissance de chauffe des 2 chaudières à plaquettes forestières installées en 2018 le permettant. Arlysère vient d'embaucher un technicien venant en appui aux communes qui sera sollicité.

Demande de subventions

A l'unanimité, le conseil décide :

- De faire un dossier de demande de subvention au titre du fonds chaleur pour l'extension de son réseau de chaleur.
- De présenter un dossier au titre des espaces Valléens (fonds Régionaux coordonnés par Arlysère) au titre de la mise en valeur de la forêt de Mollieussoulaz et du FDEC pour la partie voirie

Changement de norme comptable

A la demande de la DGFiP, et comme pour toutes les collectivités, le conseil décide de passer à la norme comptable M 57 à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette nouvelle norme se rapproche de la comptabilité du privé.

Prime pouvoir d'achat

Le gouvernement vient d'informer les collectivités territoriales des possibilités d'une prime dite « pouvoir d'achat », afin de rattraper le retard constaté entre l'inflation et l'augmentation de 1,5 % du point d'indice. La prime brute maximale varie entre 300 et 800 euros, d'autant plus importante que le salaire est bas. Le conseil décide à l'unanimité de verser cette prime avec une prise en compte budgétaire sur l'année 2023, son montant représentant une enveloppe globale d'environ 5 300 euros sur la masse salariale.

Tarif camping

Carole Fontaine propose les nouveaux tarifs du camping pour l'année 2024. Le prix de location des cabanes n'est pas modifié. Pour les emplacements nus, il est proposé de supprimer le forfait emplacement 2 personnes. Les tarifs suivants sont adoptés :

Emplacement	6,50
emplacement randonneur/cycliste	4,50
personne	4,50
électricité	5,00
douche extérieure	3,00
enfants jusqu'à 3 ans	gratuit
enfant de 3 à 12 ans	2,00
garage mort	5,60
borne de vidange	3,50
prestation lavage	5,00
animaux	2,00
10 % de réduction si plus de 10 personnes	

Chèque sport et culture

Le dispositif avait été adopté dans l'urgence l'année dernière, compte tenu de la volonté du gouvernement de supprimer les dispositions financières avantageuses aux « gens du pays » pour les accès aux remontées mécaniques. Un chèque de 50 euros avait été offert à toutes les familles pour les enfants de 3 à 18 ans, prolongé pour les étudiants, afin de financer toute activité sportive ou culturelle. 66 enfants en avaient bénéficié.

Le conseil décide à l'unanimité de reconduire cette mesure pour l'année scolaire 2023/2024.

Convention ADMR : Le conseil décide à l'unanimité de répondre favorablement à la demande de l'ADMR pour une revalorisation de l'indemnisation kilométrique pour les déplacements du personnel. Une convention entre l'ADMR et les 4 communes précise les modalités de cette aide, en fonction du domicile des personnes suivies par l'ADMR. Pour la commune de Queige, l'aide annuelle est de l'ordre de 1 500 euros.

Subvention à l'association Naturellement enfants

Sylvie Duc rend compte des échanges avec l'Association Naturellement Enfants, intervenant avec efficacité auprès des écoles et du collège du Beaufortain, qui a précisé sa demande de subvention annuelle. Le conseil à l'unanimité décide de l'octroi d'une subvention de 800 € pour l'année 2023.

Décisions modificatives budgétaires

Edouard Meunier rappelle l'objectif d'un résultat de fonctionnement 2023 de + 350 000 euros.

Le poste recettes enregistre un supplément de 30 000 euros lié à des ventes de bois non comptabilisées antérieurement.

Le conseil décide de les affecter aux postes suivants :

6 000 euros au budget annexe Camping

15 000 euros au poste frais de personnel

6 000 euros aux charges générales

Convention d'hydrocurage

Le conseil adopte à l'unanimité la convention proposée par Arlysère précisant les modalités de mise à disposition de moyens d'hydrocurage (avec le personnel spécialisé) dans le cadre notamment de l'entretien des canalisations d'eaux pluviales incombant aux communes.

Motion SiSARC

Le syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc (SiSARC) est en cours de négociation avec l'Etat sur les modalités de transfert de compétences sur l'entretien des digues qui incombait jusqu'alors à l'Etat. Le conseil adopte à l'unanimité la motion proposée par le SiSARC qui :

- Demande à l'Etat de reconsidérer son engagement financier pour la mise en conformité des digues de l'Isère et de l'Arc,
- Considère légitime que le SiSARC sollicite un financement de l'Etat à 100 % sur un programme de travaux de 40 M€
- Demande que le S.I.S.A.R.C soit garanti par l'Etat au titre des dommages résultant d'éventuelle défaillance des digues de l'Isère et l'Arc dans l'attente de la réalisation des travaux de mise en conformité

Vente de terrain ZA plan Pitton

Une entreprise de chaudronnerie se propose d'acquérir une parcelle de terrain disponible dans la ZA Plan Pitton pour construire un bâtiment de 400m.² Cette parcelle d'environ 2 000 m² se situe à l'est de l'ancien bâtiment Tivoly. Le conseil valide cette proposition et fixe le prix de cession à un montant de 100 000 euros.

Par ailleurs, le conseil est informé des négociations en cours avec des acquéreurs potentiels de l'ancien bâtiment Tivoly. Jean Louis Joly précise que le projet, portant sur des activités agro-alimentaires, répond aux critères qui avaient été fixés en matière d'activité, de création d'emplois, et d'absence de nuisances. Une étude sera engagée par la commune pour vérifier les absences de contamination possible (amiante, plomb, pollution des sols) dans le cadre du réaménagement du bâtiment.

Questions diverses

Réserve du Lac des Saisies : Edouard Meunier et Didier Maccarinelli rendent compte de plusieurs réunions menées par la Réserve Naturelle Régionale des tourbières des Saisies, visant à un aménagement du lac des Saisies situé sur la commune de Queige (3 ha sur la surface totale de la Réserve de 290 ha). Le projet porte sur un réaménagement piétonnier visant à limiter le piétinement dans ce secteur fragile, une nouvelle signalétique, et une plateforme d'observation de la tourbière. Afin de préserver la faune et la flore, le conseil décide à l'unanimité d'adopter sur la parcelle A 2240 les mêmes mesures en vigueur dans le reste de la réserve, à savoir l'interdiction de la cueillette des myrtilles et des champignons.

Jean-Louis Joly, correspondant défense (CORDEF) informe le conseil qu'il a été mis au courant que suite à plusieurs mois d'enquête menée par les services de la gendarmerie un réseau ayant pour objet la vente de stupéfiants dans le beaufortain a été démantelé. . Une rencontre sera prochainement organisée entre les élus et le nouveau responsable de la brigade de gendarmerie de Beaufort, le Major Picot pour évoquer les mesures de prévention dans ce domaine.

Il participera prochainement à une réunion des correspondants défense des communes de Savoie, entre autres sujet visant à associer les citoyens aux questions de défense, les mesures de lutte contre les violences faites aux élus devraient être abordées.

Football Club du Beaufortain : Edouard Meunier et Sylvie Duc informent le conseil du rapport de visite d'une commission du district relative au terrain de foot, non conforme sur certains points (hauteur des cages, distances du terrain par rapport aux barrières). En accord avec le FCB, le terrain sera mis en conformité pour le printemps prochain. Par ailleurs, il sera procédé à l'acquisition d'un container pour le stockage du matériel, le FCB se chargeant de son aménagement.

Lotissement du Bonnet : l'acquéreur du lot N°2 vient de faire savoir à la commune qu'il ne pouvait donner suite à son projet. Cette parcelle viabilisée d'environ 1 000 m², dont 400 m² constructibles, se retrouve donc libre à la vente.

Route de Mollieoulaz : Un éboulement s'est produit récemment, impactant des terrains privés, et avec des conséquences sur la voirie communale. Des travaux d'urgence vont être entrepris pour élargir le talus amont face à l'éboulement, afin de permettre notamment le passage de l'engin de déneigement, et protéger les talus. Une demande d'accès au fonds FREE (Fonds Risques et Erosions Exceptionnels) sera faite afin de pouvoir procéder à la remise en état.

Cérémonie du 11 novembre : Elle a rassemblé plus de 150 personnes, organisée conjointement avec la commune de Villard.

Repas des anciens : Il s'est tenu ce dimanche 12 novembre, en présence de 70 convives, et dans une excellente ambiance. Le maire remercie tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation.

Vœux à la population : cette cérémonie traditionnelle aura lieu le vendredi 5 janvier 2024, à 19 h à la salle des fêtes.

Le prochain conseil municipal est fixé le 11 décembre 2023 à 19 h 30

En mairie, le 20 novembre 2023

Le Maire,

